



Ville de la Grand'Combe

République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 Mai 2021

Le Vingt-Cinq Mai de l'An Deux Mille Vingt *et un*

A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, convoqués le 14 Mai 2021 étant réunis au nombre voulu par la loi, de manière dérogatoire en raison de la crise sanitaire, à la salle Marcel Pagnol, Rue Pasteur

OBJET : Remise gracieuse d'une créance

Le Président ouvre la séance.

Présents : : MALAVIEILLE Patrick, MONTENEZ Karine, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, KUBICA Marc, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, DUMAS Anne-Claire, BAUDUCCO Claude, PORTALEZ Marie-Line, AKAN Yavuz, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ABEILLON Céline, BOUX Ludovic, LAHONDES Amandine, BLANCHARD Françoise, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

Laurence BALDIT	à	Annie ARCANGIOLI
Céline ABEILLON	à	Joseph PEREZ
André MADRIGNAC	à	Monsieur le Maire

Madame MONTENEZ est nommée secrétaire pour toute la séance.

Monsieur le Maire propose d'accorder une remise gracieuse de créance à Monsieur ZAID Farid, ancien locataire de la rue de la République, pour des loyers ayant couru après la résiliation du bail soit du 17 octobre 2019 au 5 mars 2021. :

Monsieur le Maire indique que le montant de la remise s'élève à 6 855.53 €.

Monsieur le Maire, au regard de ces éléments, propose d'accorder une remise gracieuse à Monsieur ZAID.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, une remise gracieuse de 6 855.53 € pour 17 loyers non-dus.

Et ont les membres délibérant signé au registre,
Pour expédition conforme,



Transmise à la Sous-Préfecture le
Publiée le

Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Als Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard

Patrick MALAVIEILLE
Patrick MALAVIEILLE



Ville de la Grand'Combe

République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 Mai 2021

Le Vingt-Cinq Mai de l'An Deux Mille Vingt et Un

A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, convoqués le 14 Mai 2021 étant réunis au nombre voulu par la loi, de manière dérogatoire en raison de la crise sanitaire, à la salle Marcel Pagnol, Rue Pasteur

OBJET : Participation de la commune à la rénovation de façades

Le Président ouvre la séance.

Présents : : MALAVIEILLE Patrick, MONTENEZ Karine, PEREZ Joseph, ~~BALDIT Laurence~~, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, KUBICA Marc, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BAUDUCCO Claude, PORTALEZ Marie-Line, ~~AKAN Yavuz~~, SOUSTELLE Marie-Claude, ~~MADRIGNAC André~~, ~~ABEILLON Céline~~, ~~BOUX Ludovic~~, ~~LAHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

Laurence BALDIT	à	Annie ARCANGIOLI
André MADRIGNAC	à	Patrick MALAVIEILLE
Céline ABEILLON	à	Joseph PEREZ
Anne-Claire DUMAS	à	Christian BRUN
Yavuz AKAN	à	Sébastien MIGLIORE

Absente excusée : LAHONDES Amandine

Absents : BLANCHARD Françoise, BOUX Ludovic

Madame MONTENEZ est nommée secrétaire pour toute la séance.

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée délibérante, au cours de la séance du 17 février 2016, a validé un cahier des charges fixant les modalités d'attribution des subventions, au regard des critères suivants :

- tous les quartiers de la commune sont concernés par le dispositif. La condition expresse d'attribution est que l'habitation soit ancienne, les façades visibles de la rue dans la limite d'une surface de 100 M².
- les montants alloués sont fixés selon les matériaux utilisés :
 - * façade peinte ou enduit monocouche : 7.62€/m²
 - * réfection totale d'un enduits ou pierres apparentes : 22.87 €/m²

Monsieur le Maire ajoute que la communauté d'Alès Agglomération participe également, de son côté, aux frais de rénovation.

Monsieur le Maire indique que les services ont enregistré plusieurs demandes de participation, à savoir :

- Madame BONNEFOY, 6 rue du Mas Paillassier, façade peinte sur 100 m² soit 762 €
- Indivision SOUSTELLE, MALCLES, VIEILLEDENT, Rue St Eloi, réfection totale sur 100 m² soit 2 287 € (cette décision annule celle validée en date du 24 février 2020)



Ville de la Grand'Combe

- Monsieur et Madame ROUYRE Bernard, 23 Ter Bd du 8 mai 1945, façade peinte sur 100 m² soit 762 €
- Madame LOPEZ Elisabeth, 7 rue du Viaduc, réfection totale sur 100 m² soit 2 287 €
- Monsieur et Madame REITER Georges, 24 Rue des Pelouses, réfection totale sur 100 m² soit 2 287 €

Monsieur le Maire, compte tenu de son lien de parenté avec l'un bénéficiaire, ne prendra pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'attribution des subventions ci-dessus énumérées et conformément au cahier des charges validé en date du 17 février 2016.

Et ont les membres délibérant signé au registre,
Pour expédition conforme,

**Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard**



Patrick MALAVIEILLE

Transmise à la Sous-Préfecture le
Publiée le



Ville de la Grand'Combe

République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 Mai 2021

Le Vingt-Cinq Mai de l'An Deux Mille Vingt et Un

A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, convoqués le 14 Mai 2021 étant réunis au nombre voulu par la loi, de manière dérogatoire en raison de la crise sanitaire, à la salle Marcel Pagnol, Rue Pasteur

OBJET : Renouvellement de l'adhésion à l'Agence Technique Départementale

Le Président ouvre la séance.

Présents : : MALAVIEILLE Patrick, MONTENEZ Karine, PEREZ Joseph, ~~BALDIT Laurence~~, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, KUBICA Marc, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BAUDUCCO Claude, PORTALEZ Marie-Line, ~~AKAN Yavuz~~, SOUSTELLE Marie-Claude, ~~MADRIGNAC André~~, ~~ABEILLON Céline~~, ~~BOUX Ludovic~~, ~~LAHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

Laurence BALDIT	à	Annie ARCANGIOLI
André MADRIGNAC	à	Patrick MALAVIEILLE
Céline ABEILLON	à	Joseph PEREZ
Anne-Claire DUMAS	à	Christian BRUN
Yavuz AKAN	à	Sébastien MIGLIORE

Absente excusée : LAHONDES Amandine

Absents : BLANCHARD Françoise, BOUX Ludovic

Madame MONTENEZ est nommée secrétaire pour toute la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5511-1 prévoyant la création d'un établissement public dénommé agence départementale,

Vu le rapport de Monsieur le Maire relatif à la convention d'adhésion de la commune à l'Agence technique Départementale du Gard,

Considérant l'intérêt de la commune à disposer d'un service d'assistance technique, juridique et financière

Vu le rapport de Monsieur PEREZ Joseph,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} : d'approuver les statuts de l'Agence Technique Départementale du Gard

Article 2 : d'approuver le renouvellement de la convention d'adhésion de la commune à l'Agence Technique Départementale du Gard

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention précitée et ses annexes et à représenter la commune au sein des organes délibérants de l'agence.

Et ont les membres délibérant signé au registre,

Pour expédition conforme,

**Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard**

Patrick MALAVIEILLE

Accusé de réception en préfecture
030-213001324-20210525-25052021-03-DE
Date de télétransmission : 04/06/2021
Date de réception préfecture : 04/06/2021

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessibles par le site internet www.telerecours.fr



Ville de la Grand'Combe

République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 Mai 2021

Le Vingt-Cinq Mai de l'An Deux Mille Vingt et Un

A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, convoqués le 14 Mai 2021 étant réunis au nombre voulu par la loi, de manière dérogatoire en raison de la crise sanitaire, à la salle Marcel Pagnol, Rue Pasteur

OBJET : Lancement de la procédure de marches publics pour l'opération « aménagement de l'espace Vallée Ricard »

Le Président ouvre la séance.

Présents : MALAVIEILLE Patrick, MONTENEZ Karine, PEREZ Joseph, ~~BALDIT Laurence~~, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, KUBICA Marc, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BAUDUCCO Claude, PORTALEZ Marie-Line, ~~AKAN Yavuz~~, SOUSTELLE Marie-Claude, ~~MADRIGNAC André~~, ~~ABEILLON Céline~~, BOUX Ludovic, ~~LAHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

Laurence BALDIT	à	Annie ARCANGIOLI
André MADRIGNAC	à	Patrick MALAVIEILLE
Céline ABEILLON	à	Joseph PEREZ
Anne-Claire DUMAS	à	Christian BRUN
Yavuz AKAN	à	Sébastien MIGLIORE

Absente excusée : LAHONDES Amandine

Absents : BLANCHARD Françoise, BOUX Ludovic

Madame MONTENEZ est nommée secrétaire pour toute la séance.

Monsieur PEREZ, Adjoint au Maire, indique que le maître d'œuvre désigné, au cours de la séance du 4 novembre dernier, a préparé les dossiers d'appel d'offres pour l'aménagement de l'espace « Vallée Ricard ».

Monsieur PEREZ revient sur le projet global présenté lors de la séance du 19 janvier dernier.

Monsieur PEREZ propose que l'assemblée délibère en faveur du lancement du marché. Il énumère les périodes liées à la mise en concurrence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire, à :

- lancer une consultation
- Signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision

Et ont les membres délibérant signé au registre,

Pour expédition conforme,

Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard

Patrick MALAVIEILLE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessibles par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
030-213001324-20210525-25052021-04-DE
Date de télétransmission : 04/06/2021
Date de réception préfecture : 04/06/2021



Ville de la Grand'Combe

République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 Mai 2021

Le Vingt-Cinq Mai de l'An Deux Mille Vingt et Un

A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, convoqués le 14 Mai 2021 étant réunis au nombre voulu par la loi, de manière dérogatoire en raison de la crise sanitaire, à la salle Marcel Pagnol, Rue Pasteur

OBJET : Création d'un poste de chargé de mission « Communication, Culture, Festivités »

Le Président ouvre la séance.

Présents : MALAVIEILLE Patrick, MONTENEZ Karine, PEREZ Joseph, ~~BALDIT Laurence~~, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, KUBICA Marc, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BAUDUCCO Claude, PORTALEZ Marie-Line, ~~AKAN Yavuz~~, SOUSTELLE Marie-Claude, ~~MADRIGNAC André~~, ~~ABEILLON Céline~~, ~~BOUIX Ludovic~~, LAHONDES Amandine, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

Laurence BALDIT	à	Annie ARCANGIOLI
André MADRIGNAC	à	Patrick MALAVIEILLE
Céline ABEILLON	à	Joseph PEREZ
Anne-Claire DUMAS	à	Christian BRUN
Yavuz AKAN	à	Sébastien MIGLIORE

Absente excusée : LAHONDES Amandine

Absents : BLANCHARD Françoise, BOUIX Ludovic

Madame MONTENEZ est nommée secrétaire pour toute la séance.

L'assemblée délibérante de La Grand'Combe,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3-1

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide

La création, à compter du 1^{er} juillet 2021, d'un emploi de chargé de mission, contractuel relevant de la catégorie hiérarchique A, à temps complet pour 35 heures hebdomadaires, pour exercer les missions suivantes :

- Action de communication et relation avec la presse
- Programmation et suivi des actions culturelles
- Planification des animations et festivités

Cet emploi sera occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans justifié par l'absence d'un cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les missions ci-dessus énoncées.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra pas excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A par référence à la grille



Ville de la Grand'Combe

indiciaire du grade des attachés au 9^{ème} échelon correspondant à l'indice brut 732 et Indice majoré 605.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget

Et ont les membres délibérant signé au registre,
Pour expédition conforme,

**Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard**

Patrick MALAVIEILLE

Publiée le



Ville de la Grand'Combe

République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 Mai 2021

Le Vingt-Cinq Mai de l'An Deux Mille Vingt et Un

A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, convoqués le 14 Mai 2021 étant réunis au nombre voulu par la loi, de manière dérogatoire en raison de la crise sanitaire, à la salle Marcel Pagnol, Rue Pasteur

OBJET : Attribution de subventions aux associations – exercice 2021

Le Président ouvre la séance.

Présents : : MALAVIEILLE Patrick, MONTENEZ Karine, PEREZ Joseph, ~~BALDIT Laurence~~, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, KUBICA Marc, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BAUDUCCO Claude, PORTALEZ Marie-Line, ~~AKAN Yavuz~~, SOUSTELLE Marie-Claude, ~~MADRIGNAC André~~, ~~ABEILLON Céline~~, ~~BOUX Ludovic~~, ~~LAHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

Laurence BALDIT	à	Annie ARCANGIOLI
André MADRIGNAC	à	Patrick MALAVIEILLE
Céline ABEILLON	à	Joseph PEREZ
Anne-Claire DUMAS	à	Christian BRUN
Yavuz AKAN	à	Sébastien MIGLIORE

Absente excusée : LAHONDES Amandine

Absents : BLANCHARD Françoise, BOUX Ludovic

Madame MONTENEZ est nommée secrétaire pour toute la séance.

Monsieur le Maire rappelle qu'Alès Agglomération, en fin d'année 2018, a décidé de rétrocéder aux communes certaines compétences facultatives notamment la gestion et l'attribution des subventions aux associations culturelles et artistiques dont le siège social est situé sur la commune.

Monsieur le Maire propose, au titre de l'exercice 2021, les attributions suivantes

AASOR	200 €
Amicale des Algériens d'Europe	500 €
APE Amicale Laïque de Trescol	720 €
APE Collège Léo Larguier	750 €
APSBC Professionnels de santé	900 €
Association 150 ans de la ligne du Train Cévenol	500 €
Association BD aux Portes des Cévennes	1 000 €
Association des Amis de l'Orgue Cavaillé Coll	500 €
Association des lotissements de l'Arboux	150 €
Association La Forêt	500 €
Association Sportive Collège Léo Larguier	250 €
Association Sportive Collège Villa Béchar	250 €
Association Sportive du LEP Pasteur	250 €



Ville de la Grand'Combe

Avenir Jeunesse (chantiers éducatifs et Jardin'Agés)	12 000 €
Boxing Club Lous Pelous	1 200 €
Cabaret and Co	5 000 €
Cévennes en Transition (monnaie Locale)	500 €
CFDT	250 €
Club de La Belle Epoque	400 €
Collectif Citoyen Champclauson (CCFCC)	250 €
Comité 30 association Prévention Routière	200 €
Compagnie 1057 Roses	400 €
COS de La Grand'Combe	11 560 €
CVN Aventure	400 €
FNACA - UFAC	200 €
FNATH (dont 500 € action centenaire)	1 200 €
Football Club Champclauson	1 500 €
FSE Collège Léo Larguier	750 €
Haltérophilie Club Grand'Combien	400 €
Karaté Club sallois et grand'combien	300 €
Jardiner avec l'eau de la Mine	800 €
La Boule d'Or de la Capitale	200 €
Lachtouteam Cévennes	1 000 €
La Gaule Cévenole AAPPMA	500 €
Les Arts Attaquent	500 €
Les Cabanonniers des Pelouses	150 €
Les crinières cévenoles	600 €
Les Joyeux Mineurs	1 800 €
Les Lendemains (dont 12 500 € action Carnaval)	17 500 €
Les Pêcheurs du Haut Gard AAPPMA	600 €
Maison Médicale	838 €
May's Photos	500 €
Nicar Agua	300 €
Perdansa	1 400 €
Raison de Plus (chantiers éducatifs et chantiers solidaires)	3 000 €
RESEDA	800 €
Secours Populaire Français	500 €
Service d'Entraide Protestant	13 600 €
Shotokan Karaté-Do Grand'Combien	1 200 €
Société de Chasse	850 €
Soleil Dansant	1 400 €
Stade Sainte barbe	15 000 €
Syndicat CGT Retraités	250 €
TEDAC	9 000 €
UCIA PL du Pays Grand'Combien	2 000 €
UD FO	250 €
Variations and Co	500 €
Vélo Club Cévenol - action centenaire du Vélodrome	1 000 €
Vie Libre section d'Alès	300 €
VOST	800 €
Total	120 118 €

Monsieur MADRIGNAC pour Les Lendemains et Cabaret and Co
Monsieur ADJOUADI pour le SEP
Monsieur JOUVERT pour PERDANSA et pour le syndicat Force Ouvriere
Monsieur MIGLIORE pour le syndicat Force Ouvrière
Monsieur DART pour l'orchestre Variations and Co
Madame EUGENE pour Soleil Dansant
Madame ARCANGIOLI pour Les Joyeux Mineurs et le syndicat CGT

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessibles par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
030-213001324-20210525-25052021-06-DE
Date de télétransmission : 04/06/2021
Date de réception préfecture : 04/06/2021



Ville de la Grand'Combe

Monsieur AKAN pour le Stade Sainte Barbe (procuration Sébastien MIGLIORE)
Madame KORDJANI pour le Boxing Club

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des votants, les attributions proposées ci-dessus

Et ont les membres délibérant signé au registre,
Pour expédition conforme,

**Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard**

Patrick MALAVIEILLE

Transmise à la Sous-Préfecture le
Publiée le